

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/NS U 65 F° 149
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.215/s.379
Annexes : 2 plans

Mesdames,

Objet : UCCLE. Avenue Winston Churchill, 10.
Rénovation et surhaussement d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 20 octobre 2005, en référence, reçue le 21 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la transformation d'une maison datant d'avant 1932, qui se situe à côté de la villa Elisa (8, av. Winston Churchill / arch. V. Taelemans), laquelle fait l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête portant sur le classement comme monument de la façade avant, la toiture et le jardinet à rue.

Si la CRMS ne s'oppose pas au principe du surhaussement de l'édifice, elle estime que la proposition qui est faite en façade avant n'est pas de nature à mettre le bâtiment classé en valeur. Le projet prévoit, en effet, un grand châssis en bois vertical s'élevant depuis le niveau surhaussé (auquel il donne accès à une nouvelle terrasse) et passant à l'avant du versant de toiture.

La Commission demande, au contraire, que le surhaussement de la maison se fonde de manière discrète dans le bâti environnant. Le nouvel étage sera percé de baies qui respectent les proportions et l'alignement de celles des niveaux inférieurs, et sera rehaussé d'un versant incliné traditionnel, éclairé par des fenêtres de toiture dont les proportions sont celles des lucarnes habituelles (ou chien assis).

En outre, vu le caractère sommaire des légendes concernant les châssis (les informations données concernent-elles l'ensemble des châssis ou seulement le surhaussement ?) et l'absence de note explicative jointe au dossier, la CRMS rappelle, à toutes fins utiles, qu'elle préconise la pose de châssis en bois à simple vitrage pour des raisons d'hygiène du bâtiment et dont l'aspect est plus satisfaisant dans ce type d'immeuble.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret); A.A.T.L. – D.U.